



TELESIEGE DU ROCHER DE L'AIGLE – Projet de remplacement de l'appareil existant- Commune de MONTGENEVRE

Note en réponse à l'avis de la MRAe 2023APPACA26/3395

2^{ème} Avis

Avril 2023

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	4
1.1. Complétude et lisibilité de l'étude d'impact	4
1.2. Justification des choix, scénario de référence et solutions de substitution envisagées	4
2. ANALYSE THEMATIQUE DES INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET MODIFIE	5
2.1. Changement climatique.....	5
2.1.1. Vulnérabilité du projet au changement climatique.....	5
2.2. Milieu naturel, y compris Natura 2000	6
2.2.1. Habitats naturels, espèces, continuités écologiques.....	6
3. ANNEXE	7

PREAMBULE

La Commune de Montgenèvre a transmis à la DREAL le 22 février 2023 une mise à niveau de l'étude d'impact relative au projet de remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle sur le domaine skiable de Montgenèvre (05).

Cette mise à niveau intervient dans le cadre de la DAET modificative déposée par la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre auprès de la Commune de Montgenèvre en date du 05/12/2022 et complété le 12/12/2022.

La modification porte sur le changement des véhicules installés sur la remontée mécanique : remplacement des véhicules ouverts de type sièges par des véhicules fermés de type cabine ; cette modification permet d'améliorer le confort des usagers la sécurité du transport des enfants (suppression du risque de chute)

Cette mise à niveau de l'étude d'impact a donné lieu à l'avis n° 2023APPACA26/3395 formulé le 20/04/2023 par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Provence Alpes Côte d'Azur.

Cet avis comporte plusieurs demandes visant à compléter l'étude d'impact du projet afin de mieux évaluer ses incidences sur l'environnement et de mieux prévenir certaines d'entre elles.

Soucieux de la bonne intégration environnementale de son projet, la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre a souhaité produire par le présent document une note en réponse aux différentes remarques et demandes de compléments figurant dans l'avis de la MRAe.

Au même titre que l'étude d'impact du projet et de l'avis de la MRAe, la présente note sera jointe au dossier du projet.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1.1. Complétude et lisibilité de l'étude d'impact

N° de page de l'avis	Remarque de la MRAe
9	Compte-tenu de l'importance des résultats de l'étude CLIMSNOW pour justifier la viabilité du projet, la MRAe recommande, pour la bonne information du public, de la joindre en annexe de l'étude d'impact.

Réponse

L'étude d'impact du changement climatique sur les stations de ski de la Région Sud – Site de Montgenèvre – est jointe en annexe à la présente note.

1.2. Justification des choix, scénario de référence et solutions de substitution envisagées

N° de page de l'avis	Remarque de la MRAe
9	La MRAe recommande d'évaluer les incidences sur la biodiversité de l'élargissement de la période d'exploitation et de motiver ce choix au regard des critères environnementaux.

Réponse

Les itinéraires VTT de la station se situent sur le secteur des Gondrans, avec l'existence du BIKE PARK. Aucun itinéraire de VTT n'est balisé actuellement sur le secteur du Rocher de l'AIGLE.

Un seul itinéraire de randonnée pédestre est actuellement balisé à partir du village (randonnée lac de CHAUSSE répertorié à l'office de tourisme).

Au cours de la période estivale, les piétons privilégient le secteur des Gondrans avec la visite des fortifications militaires du Janus et du Gondran E – Cf plan en annexe.

Néanmoins la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre a pris bonne note des recommandations de la MRAE et précise qu'en l'absence d'analyse des incidences d'un élargissement de l'exploitation estivale sur la biodiversité elle limitera l'utilisation de la télécabine à l'exploitation hivernale.

2. ANALYSE THEMATIQUE DES INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET MODIFIE

2.1. Changement climatique

2.1.1. Vulnérabilité du projet au changement climatique

N° de page de l'avis	Remarque de la MRAe
10	La MRAe recommande de démontrer, à partir d'éléments de consommation quantifiés et suffisamment précis, que la ressource en eau est suffisante pour répondre à l'ensemble des usages dans le futur, dont l'enneigement artificiel dans un contexte de réduction de la durée d'enneigement en raison du changement climatique.

Réponse

En page 75/200 de l'étude d'impact mise à niveau il est rappelé l'identification des ressources en eau potable et en eau pour la neige de culture.

L'étude d'impact d'Avril 2017 sur la régularisation administrative des captages du Bois de la Blanche, Clos de la Vieille, Sagne Enfonza et Doire Aval, portée par la Commune de Montgenèvre intègre l'analyse des ressources et des consommations en eau potable et eaux brutes pour la neige de culture. L'arrêté Préfectoral 05-2018-02-06-1 du 06 Février 2018 dans son article 4.1 définit la consistance des prélèvements et les volumes maximum autorisés pour l'usage d'enneigement. Le volume global autorisé est un volume cumulé sur les trois points de captages autorisés : Doire Aval, Durance au niveau de la retenue des Gondrands et de la station de pompage des Alberts.

Ce volume est de 440 000 m³ pour une consommation moyenne annuelle actuelle de 300 000 m³ (cf déclarations annuelles de la RARM à la DDT).

2.1.2. Emissions de gaz à effet de serre

N° de page de l'avis	Remarque de la MRAe
11	La MRAe recommande d'analyser les effets du projet sur les émissions de gaz à effet de serre au regard de l'augmentation prévisible de la fréquentation de la station, induite par le projet.

Réponse

La Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre ne dispose pas de données prospectives permettant de connaître à l'avance la fréquentation skieurs du secteur du Rocher de l'Aigle d'autant plus que celle-ci peut dépendre de plusieurs facteurs indirects comme, par exemple, l'extension de l'urbanisation au sein des stations rattachées à la Via Lattea ou encore des effets du réchauffement climatique sur le report probable de flux skieurs en provenance de stations de plus basses altitudes à plus faible enneigement vers les stations de plus hautes altitude mieux pourvues en neige comme la station de Montgenèvre

Dès lors, s'il ne peut être nié que la réalisation du projet de remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle a pour objectif de pérenniser la fréquentation touristique de la station de Montgenèvre. Il apparaît difficile d'attribuer les éventuelles augmentations de la fréquentation de la station de Montgenèvre et donc les éventuelles augmentations des émissions de gaz à effet de serre que pourrait connaître dans l'avenir la station de Montgenèvre au projet de remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle porté par la RARM.

2.2. Milieu naturel, y compris Natura 2000

2.2.1. Habitats naturels, espèces, continuités écologiques

N° de page de l'avis	Remarque de la MRAe
12	La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact par une évaluation des incidences du projet sur le milieu naturel en raison de la fréquentation touristique accrue du fait de l'augmentation de la capacité du système de transport et de l'élargissement de la période d'exploitation du nouvel équipement.

Réponse

Le télésiège du Rocher de l'Aigle est situé en partie haute du domaine skiable (en deuxième ligne). L'accès au télésiège du Rocher de l'Aigle peut être réalisé :

- Soit par le Télémix des Chalmettes (débit 1850 pers/h)
- Soit par le télésiège du Brousset (débit 2000 pers/h).
- Soit par le télésiège COLLECTO VERDE en projet versant Italien (débit 1600 pers/h)

Les appareils Chalmettes et Brousset avec des taux d'occupation sur la saison, respectivement supérieurs à 37 % et 23% sont d'ores et déjà saturés en période de pointe. L'accès au domaine d'altitude du Rocher de l'Aigle est par conséquent physiquement limité par la capacité de transport de ces appareils.

Par ailleurs, le télésiège du Rocher de l'Aigle est un appareil de liaison qui permet la liaison haute (d'altitude) au domaine des Monts de La Lune. Sa fréquentation est très forte en heure de pointe (début et fin de journée). Fréquentation qui sera renforcée par le projet de construction d'un appareil de liaison par la station de Clavière sur le versant Italien (débit 1600 pers/h).

Actuellement, le télésiège du Rocher de l'Aigle avec un débit de 1800 pers/h présente un taux d'occupation sur la saison supérieure à 25 % et des pics de fréquentation en période scolaire et aux heures de pointe très importants. Les retours clientèles pointent les temps de d'attente et de transport importants sur cette liaison.

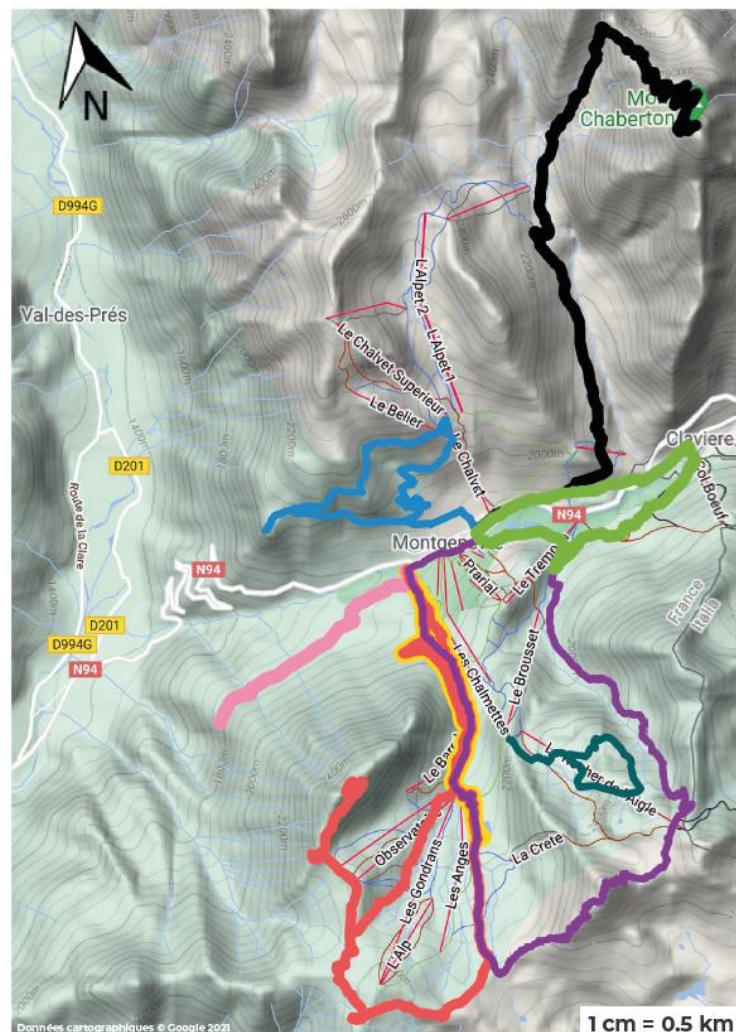
L'augmentation de débit (+25 %) proposée dans le cadre du remplacement de l'appareil a pour objectif principal de limiter le temps d'attente des usagers avant l'embarquement et de réduire le temps de trajets (temps de transport divisé par 2,8).

Dès lors, s'il ne peut être nié que la réalisation du projet de remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle a pour objectif de pérenniser la fréquentation touristique de la station de Montgenèvre. Il apparaît difficile d'attribuer les éventuelles augmentations de la fréquentation de la station de Montgenèvre et donc les éventuelles augmentations des émissions de gaz à effet de serre que pourrait connaître dans l'avenir la station de Montgenèvre au projet de remplacement du télésiège du Rocher de l'Aigle porté par la RARM.

D'autre part la RARM a pris en compte les recommandations de la MRAE et confirme que la durée de la période d'exploitation de la nouvelle télécabine sera identique à celle du télésiège remplacé.

3. ANNEXE

PARCOURS BALISÉS : RANDONNÉE



PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIERES

6 km et 125 m+, temps estimé 45min à 1h30

Cette jolie petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un itinéraire large et peu pentu jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forts. A mi-chemin, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, fontaine et barbecues.



PARCOURS 2 : LA TRANSFRONTALIÈRE

6 km et 110 m+, temps estimé 45min à 1h30

Cette balade agréable à travers la forêt vous emmènera jusqu'au village italien de Clavière. Cet itinéraire se prête très bien à une balade en famille car il ne présente pas de difficulté particulière et est globalement ombragé. Vous pourrez y admirer de nombreuses fleurs de montagne et profiter de belles lumières à travers les arbres.



PARCOURS 3 : LAC DE CHAUSSE

2,78 km et 350 m+, temps estimé 1h30 à 2h

À l'arrivée du Télémix des Chalmettes, empruntez les chemins qui vous emmènent vers le Télésiège du Rocher de l'Aigle. Cette balade s'adresse aux familles qui souhaitent découvrir la moyenne altitude et profiter de la richesse de la faune et la flore dans un écrin privilégié.



PARCOURS 4 : LAC DES ANGES

6,5 km et 350 m+, temps estimé 2h à 2h30

D'abord en sous-bois, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les prés des Condans et le lac des Anges. Le retour se fait le long d'un sentier agréable longeant la Durance. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le Mont Chaberton.



PARCOURS 5 : LE ROCHER DISEUR

8 km et 360 m+, temps estimé 1h45 à 2h30

D'abord en forêt, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clarée, puis jusqu'au restaurant d'altitude des Terrasses. Ne manquez pas d'observer la pilule militaire que vous trouverez au sommet du Rocher Diseur.



PARCOURS 6 : CHENAILET

14 km et 900 m+, temps estimé 4h30 à 5h30

Voilà une des randonnées incontournables de Montgenèvre. Reconnu au niveau international, le sentier géologique du Chenaillet vous fait voyager à travers le temps à la découverte de roches océaniques vieilles de plus de 155 millions d'années.



PARCOURS 7 : LE TOUR DES FORTS, JANUS

17 km et 890 m+, temps estimé 4h à 6h

Cette randonnée ravira les passionnés d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les forts de la ligne Maginot : d'abord les Condans, puis le Janus dominant Montgenèvre. Pourquoi ne pas mêler culture et randonnée ? Avant de partir, renseignez-vous à l'Office de Tourisme : le fort du Gondrans peut se visiter.



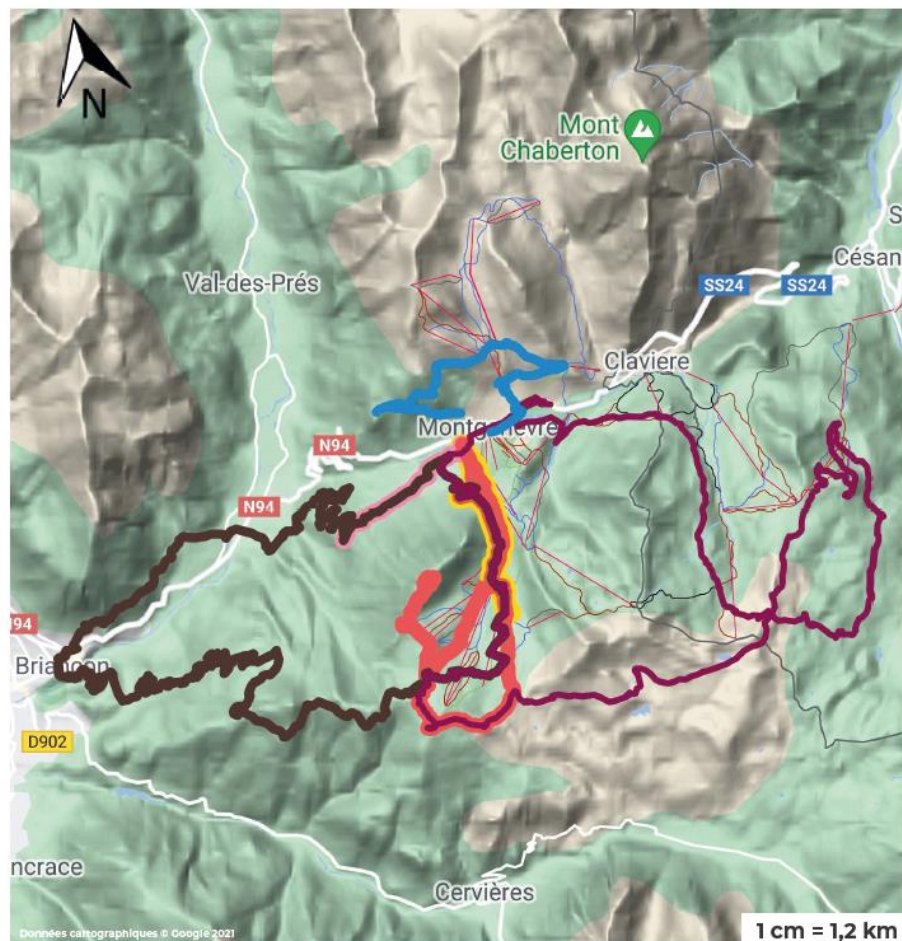
PARCOURS 8 : MONT CHABERTON

17,5 km et 1280 m+, temps estimé 6h à 8h

Pas d'alternative possible pour conquérir le « Cuirassé des nuages » et son mont : il vous faudra vous y rendre à la seule force de vos jambes ! Mais le jeu en vaut la chandelle, à 3131 m d'altitude la vue est imprenable... Pensez à emmener des vêtements chauds, voire des gants pour l'arrivée au sommet.



PARCOURS BALISÉS : VTT ET VAE



PARCOURS 1 : BOIS DE SESTRIÈRES

6 km et 125 m+, temps estimé 45min à 1h

Cette jolie petite balade familiale vous fera découvrir une forêt de mélèzes sur un itinéraire large et peu pentu jusqu'à un point de vue sur Briançon et ses forts. A mi-chemin, vous trouverez une aire de pique-nique avec tables, fontaine et barbecues. Si vous vous promenez au petit matin, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des chevreuils, cette zone abritant également une réserve.



PARCOURS 2 : LAC DES ANGES

6,5 km et 350 m+, temps estimé 1h30 à 2h

D'abord en sous-bois, vous rejoignez une piste forestière pour gagner les prés des Gonds et le lac des Anges. Le retour se fait le long d'un sentier agréable longeant la Duranc. Vous pourrez profiter depuis le lac d'une belle vue sur le Mont Chaberton et apprendre sur les roches vous environnant grâce aux panneaux géologiques présents à l'entrée du lac.



PARCOURS 3 : LE ROCHER DISEUR

8 km et 360 m+, temps estimé 1h30 à 2h

D'abord en forêt, cette randonnée vous emmène jusqu'à un magnifique point de vue sur la vallée de la Clarée, puis jusqu'au restaurant d'altitude des Terrasses. Ne manquez pas d'observer la pilule militaire que vous trouverez au sommet du Rocher Diseur.



PARCOURS 4 : LE TOUR DES FORTS, JANUS

17 km et 890 m+, temps estimé 3h à 4h

Cette randonnée ravira les passionnés d'histoire et de paysages d'altitude. Elle vous fera cheminer à travers les forts de la ligne Maginot : d'abord les Condrans, puis le Janus dominant Montgenèvre. Pourquoi ne pas mêler culture et randonnée ? Avant de partir, renseignez-vous à l'Office de Tourisme : le fort du Condrans peut se visiter.



PARCOURS 5 : CLAVIERISSIMA

38 km et 1200 m+, temps estimé 4h à 5h

Itinéraire reliant la France à l'Italie, avec des vues imprenables sur les montagnes environnantes et sur les forts de la ligne Maginot. Cet itinéraire peut se faire dans les deux sens, une bonne forme physique est demandée avant de s'acheminer sur cet itinéraire qui vous emmènera à découvrir les bienfaits de la haute montagne.



PARCOURS 6 : INFERNET

32 km et 1060 m+, temps estimé 4h à 5h

Cette jolie balade est réservée pour les personnes expérimentées. Au départ de Montgenèvre, vous visiterez la forêt, ainsi que son magnifique panorama en-haut du téléski des Condrans. Vous dominerez tout le Briançonnais. Mêlant histoire, chemins sportifs, ce parcours séduira les adeptes de VTT.

